

## Des bulletins de compétences pour communiquer avec les familles

### PRESENTATION

Depuis la rénovation de la voie professionnelle, tous les programmes et référentiels y sont rédigés en termes de compétences. Dans un premier temps, cela a impacté les modalités de formation et d'évaluation des élèves. Aujourd'hui, dans certaines académies, l'évolution se poursuit et porte sur l'outil de communication destiné aux élèves et à leurs parents.

Dans l'académie de Strasbourg, à la rentrée 2011, un établissement (seul et unique) proposait ce qui allait devenir un bulletin de compétences : accompagnant le traditionnel bulletin de notes, un document positionnait l'élève sur une échelle de compétences. A la rentrée 2012 deux autres établissements l'ont rejoint pour mener la réflexion, l'un pour deux classes l'autre pour toutes les classes de seconde pro. A la rentrée 2014, 28 établissements sur 44 se sont lancés dans la mise en place de bulletins de compétences. Il est prévu qu'à la rentrée 2016, le seul outil de communication aux familles dans la voie professionnelle soit le bulletin de compétences.

Actuellement, on constate une diversité dans les modalités de communication aux familles :

- bulletins de compétences comme uniques moyens de communication
- bulletins de compétences adossés aux bulletins de notes traditionnels
- suivi papier sans production particulière de bulletin mais qui concerne des compétences et les progrès hebdomadaires des élèves.

Il n'y a pas eu de consigne académique quant à la forme et au contenu des bulletins. Chaque équipe/établissement a mené sa réflexion et a produit son propre bulletin (*quelques exemples joints à ce document*).

### BILAN

La mise en place d'un bulletin de compétences ne manque pas d'interroger les enseignants sur leurs propres pratiques d'évaluation et de les amener à chercher des convergences entre disciplines pour trouver une cohérence d'ensemble.

Passant d'une approche quantitative (les notes et le classement) à une approche qualitative et globale (les compétences), le bulletin de compétences améliore la qualité de l'information transmise à l'élève et à ses parents, qui porte sur des compétences disciplinaires, mais aussi transversales.

Une vigilance particulière doit être portée sur la prise en compte des compétences figurant dans le bulletin pour l'affectation des étudiants de la voie professionnelle dans des filières (STS, IUT) où les notes sont traditionnellement un outil de sélection.

**Question 2 : Comment rendre compte aux familles des progrès des élèves ?**